

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2022**  
**DELIBERATION N° DE-2022-047**

L'an deux mil vingt deux, le 2 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h43.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. SEVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE ; M. ERREMUNDEGUY à M. ETCHEGARAY ; M. BERGE à Mme HERRERA-LANDA.

**Absent(s) :**

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

*Entendu le rapport de Mme CASTEL,*

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Bonnat-Helleu - Chantier des collections - Lot 1 Transport aller-retour Bayonne-Versailles - Avenant n° 1.

La Ville de Bayonne a conclu le 12 janvier 2022 avec l'entreprise Sendsio un accord-cadre à bons de commande de transport portant le n°21144. Ce contrat s'inscrit dans le cadre de la réalisation du chantier des collections du musée Bonnat-Helleu, qui comporte notamment la restauration des quelques 1 300 œuvres du futur parcours permanent du musée rénové, en vue de leur exposition à compter de 2024. Le contrat a donc pour objet la réalisation des conditionnements et l'emballage puis le transport d'œuvres devant quitter le musée Bonnat-Helleu pour rejoindre l'atelier de restauration public situé à Versailles où les peintures doivent être restaurées. Il comprend également les prestations nécessaires au retour des œuvres à Bayonne.

L'objet de l'avenant porte sur la réalisation de transports supplémentaires en Ile-de-France, à l'occasion des opérations Bayonne-Versailles déjà planifiées, dans l'objectif de mutualiser ces deux transports.

Le transport des œuvres vers les ateliers privés était initialement laissé à la charge des conservateurs-restaurateurs.

L'avenant au contrat est motivé par 3 raisons principales :

- mutualiser les déplacements vers les ateliers privés, tous situés sur l'itinéraire Bayonne-Versailles ou en région parisienne, pour des raisons financières, logistiques et dans un souci de développement durable. Ce point n'a pu être établi qu'après sélection des titulaires de l'accord-cadre en conservation-restauration des peintures et de leur cadre et identification des lieux où seront restaurées les œuvres;
- recentrer les prestations des conservateurs-restaurateurs sur le traitement des œuvres, spécialistes dont l'organisation en micro-entreprises est mal adaptée à la prise en charge de transports de cette ampleur;
- optimiser les déplacements Bayonne-Versailles-Bayonne, en utilisant les équipes et le véhicule dont la mise à disposition est prévue par le marché.

Les prestations attendues restent identiques à celles décrites dans le CCTP, à savoir :

- prise en charge auprès de l'entreprise Sendsio puis stockage de 30 caisses préexistantes;
- conditionnement : réalisation de caisses, tamponnages soignés, boîtes;
- manutention des œuvres lors de leur emballage, de leur transport et du déballage;
- stockage des caisses vides;
- transport des œuvres : Bayonne-ateliers, ateliers-entrepôt sécurisé, ateliers-Bayonne
- prise en charge des convoyeurs (nuitées, transport).

Les prix unitaires du contrat s'appliqueront aux prestations définies dans l'avenant.

Le montant maximum de l'accord-cadre à bons commande, qui s'élève à 177 500 € HT, n'est pas modifié.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la société Sendsio l'avenant n°1 ci-annexé au marché n°21144.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**

Par délégation du Maire  
David Bois  
Directeur général des services



Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne



## AVENANT N°1

### **A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Ville de Bayonne  
HOTEL DE VILLE  
1 AVENUE MARECHAL LECLERC  
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63  
Poste : 61.63  
Télécopie : 05.59.59.30.91  
Courriel : marches@bayonne.fr  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>

<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué à la commande publique

### **B - Identification du titulaire de l'accord-cadre**

SENDSIO  
Courriel : [catherine.mascaro@atlantic-logistique.com](mailto:catherine.mascaro@atlantic-logistique.com)  
Tél. : 0240435960  
SIRET : 38036358000057

Représenté par : Monsieur Philippe Mascaro-Juan, directeur commercial

### **C - Objet de l'accord-cadre**

MUSEE BONNAT-HELLEU, MUSEE DES BEAUX-ARTS DE BAYONNE CHANTIER DES COLLECTIONS  
VOLET RESTAURATION - 2022-2025 - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE/ Lot n° 1 :  
Transport aller-retour Bayonne-Versailles

Référence de l'accord-cadre : 21144

Date de la notification : 17/01/2022

Durée du contrat : 48 mois.

Montant initial de l'accord-cadre

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT maximum : 177 500,00 €
- Montant TTC maximum : 213 000,00 €

## **D - Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de modifier les prestations prévues initialement à l'accord-cadre.

Les modifications portent sur le(s) point(s) suivant(s) :

L'objet de l'avenant porte sur la réalisation de transports supplémentaires en île de France, à l'occasion des opérations Bayonne-Versailles déjà planifiées, dans l'objectif de les mutualiser.

Les prestations attendues restent identiques à celles décrites dans le CCTP, à savoir :

- Prise en charge auprès de l'entreprise Sendsio puis stockage de 30 caisses préexistantes
- Conditionnement : réalisation de caisses, tamponnages soignés, boîtes
- Manutention des œuvres lors de leur emballage, de leur transport et du déballage
- Stockage des caisses vides
- Transport des œuvres : Bayonne-Ateliers, Ateliers-entrepôt sécurisé, Ateliers-Bayonne
- Prise en charge des convoyeurs (nuitées, transport).

Les prix unitaires du contrat s'appliqueront aux prestations objets du présent avenant.

Le montant maximum de l'accord-cadre à bons commande, qui s'élève à 177 500 € HT, n'est pas modifié.

Les adresses des ateliers privés seront précisées dans les bons de commande.

## **E - Signature du titulaire de l'accord-cadre**

A .....

Le .....

Signature du titulaire

## **F - Signature du pouvoir adjudicateur**

A .....

Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur  
Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué  
à la commande publique  
agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 02/06/2022

## **G - Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre**

### **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A .....

Le .....

**Signature**

### **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

### **En cas de notification par voie électronique :**

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :